

*Date de dépôt : 18 juillet 2019*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de M. Mathias Buschbeck : Le Pont de l'Ecu, un gros « point noir » du réseau cyclable : les cyclistes n'attendent pas 2024 !**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 7 juin 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Le Pont de l'Ecu se situe au croisement de la route de Vernier, de l'avenue de Châtelaine et de l'avenue de l'Ain. Il se situe sur la pénétrante cyclable d'intérêt cantonal Vernier-Satigny, et fait l'objet de la mesure n° 1.4 du plan d'actions de la mobilité douce 2015-2018 qui y prévoit « d'assurer la continuité pour les modes doux » et dont la réalisation est planifiée pour la fin de l'année 2019. On peut néanmoins constater qu'aucun projet ne semble en cours de réalisation sur ce tronçon.*

*Pourtant, l'avenue de Châtelaine et la route de Vernier étant équipées d'aménagements cyclables dans ce secteur densément peuplé, la continuité cyclable sur cet axe, défini d'intérêt cantonal, est essentielle au réseau cyclable. En témoigne sa grande utilisation par les cyclistes. La disparition soudaine d'aménagements sur ce pont est donc extrêmement dangereuse ; ce secteur est ainsi l'un des principaux « points noirs » du réseau cyclable genevois.*

*Des améliorations sont prévues dans le secteur, notamment avec la réalisation d'un tronçon de la voie verte d'agglomération.*

*A moyen et à plus long terme, la réalisation du BHNS en site propre et la construction de la halte de Châtelaine vont également entraîner d'importantes modifications dans ce secteur.*

*Mais si l'on attend ces réalisations pour équiper ce secteur d'aménagements cyclables, cela nous renvoie à plus 5 ans ! Ce n'est pas acceptable.*

*Pourtant, la suppression d'une voie entrante pour les TIM (celle-ci disparaissant de toute façon un peu plus loin) pour marquer des aménagements cyclables paraît être une solution peu onéreuse, rapidement réalisable.*

***Le Conseil d'Etat compte-t-il équiper le Pont de l'Ecu d'aménagements cyclables avant la fin de l'année 2019, conformément au plan d'actions de la mobilité douce 2015-2018 ?***

***Dans le cas contraire, l'aménagement de ce secteur est-il actuellement à l'étude ? A quelle échéance peut-on attendre son inauguration ?***

***Si aucun aménagement n'est actuellement à l'étude, le Conseil d'Etat peut-il expliquer cette négligence ?***

## **RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT**

Le Pont de l'Ecu est un secteur stratégique multimodal, qui accueille les échanges avec la moyenne ceinture routière comme prévu par la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (H 1 21). Y passent des lignes de bus structurantes radiales et tangentielles, ainsi qu'un réseau dense de cheminements modes doux. Le viaduc offre de nombreuses possibilités d'échanges aussi bien entre les quartiers avoisinants qu'avec l'autoroute, les zones industrielles situées dans la périphérie ou le centre-ville.

Les aménagements doivent être conçus en respectant l'ensemble des règlements et normes en vigueur en Suisse pour la sécurité de tous les usagers. Le gabarit actuel du Pont de l'Ecu (20 mètres trottoirs inclus), la présence d'infrastructures stratégiques en encorbellement du pont (côté Ville) et le bâti urbain proche de la route côté Vernier (parcelles 379, 1119) ne permettent pas la réalisation de bandes ou pistes cyclables continues et sécurisées.

La suppression d'une voie TIM (transports individuels motorisés) n'est pas envisageable à l'horizon 2019. Pour permettre un report modal significatif, il est en effet nécessaire de réaliser le BHNS Genève-Vernier prévu à l'horizon 2024. Cette évolution est aussi dépendante du projet de pôle multimodal de Châtelaine qui doit permettre la mise en réseau des différents axes de transports collectifs actuels et planifiés. La réalisation de ce pôle est liée à la réalisation des plans localisés de quartiers (PLQ n° 29847 dit « Voies CFF ») et concours avoisinants (Centre culturel communal de Vernier en particulier), lesquels

libéreront des espaces pour les modes doux et créeront des parvis urbains, grâce à un élargissement du Pont de l'Ecu d'environ 30 mètres, qui permettra un agencement harmonieux, confortable et sécurisé des différents usages (voies réservées aux différents modes, espaces publics, traversées piétonnes). Le financement de ce projet de pôle multimodal est inscrit dans le projet de loi de financement du Projet d'Agglomération 3. Une étude d'avant-projet intégrant le BHNS et le pôle multimodal est à ce jour en cours permettant de respecter les engagements d'horizon de réalisation de ces infrastructures.

En parallèle, l'étude d'avant-projet est également en cours pour la réalisation de la Voie Verte d'Agglomération dont la réalisation est prévue à l'horizon 2025. La mise en service de ce nouveau tronçon dans ce secteur offrira une traversée sécurisée de l'avenue de l'Ain environ 100 mètres au sud du pont de l'Ecu, permettant aux cyclistes d'éviter ce secteur en utilisant une voie dédiée aux modes doux et indépendante de l'élargissement du Pont de l'Ecu.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Antonio HODGERS